

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2024-51

LE MARDI 23 JUILLET DEUX MIL VINGT QUATRE A DIX HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, M. Didier DUFOURMANTEL, M Laurent DUGAS, Mme Roxane FOSSÉ, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE.

SECRETAIRE : Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

date de convocation : 19/07/2024

date d'affichage :

nombre de conseillers :

en exercice : 14

présents : 7

votants : 11

quorum : -

PROCURATIONS :

Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

M. Olivier ROUCHE donne procuration à M. Laurent DUGAS

M. Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

Mme Flore GAMBIER donne procuration à Mme Roxane FOSSE

ABSENTS EXCUSES :

M. Thierry DUBOIS

M. David LE GLANIC

M. Romuald SEITE

Conseil municipal convoqué suite à l'absence de quorum au Conseil du 19 juillet 2024

CREATION D'UN POSTE AGENT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (CDD)

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'agent technique en charge du poste d'ATSEM a demandé une mise en disponibilité. Elle assurait également la surveillance de la pause méridienne et de la cantine. Il est nécessaire pour la prochaine rentrée de septembre 2024 de recruter un agent contractuel à temps non complet pour effectuer ces mêmes activités de surveillance de pause méridienne dont la cantine, à raison de 8 h par semaine.

Cet emploi pourrait être pourvu par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade. Le tableau des effectifs sera mis à jour, les crédits sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la création de ce poste et autorise Mme le Maire ou Mme la 1ère adjointe à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT

Secrétaire de Séance
Dominique BARBIER-CINTRAT

Envoyé le : 25/07/2024
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :
Publié le : 25/07/2024
La présente délibération peut faire
L'objet d'un recours dans un délai
de deux mois devant le Tribunal Administratif
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.



REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2024

Application adresse: f.lespalte.com

99_DE-095-219506516-20240723-2024__51_AG